

# JOURNAL

## DE SAINE-ET-MARNE.

Faillié littéraire, commerciale, industrielle, d'utilité sociale, et une politique.

(CE JOURNAL PARAIT TOUS LES SAMEDIS).

**PETITES AFFICHES, INSERTIONS JUDICIAIRES, ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**AVIS** -- On trouve à PARIS les insertions d'avis judiciaires, Papiers, Annonces et avis divers, qui doivent être adressés au Journal à M. LE PUBLICISTE, BOULEVARD DE LA FIANCÉE, n° 11, chez M. DESJARDINS aîné et C<sup>o</sup>, Librairie-Généraliste, rue Galvoa, n° 15, adresse fermée.

### FAITS DIVERS.

de la Ferté-Macé, maire de la ville, président de la commission de l'École où il y avait exposition publique de plans, les deux jours qui précèdent le vote et le lendemain à midi précis.

Numéro 36  
2025



ASSOCIATION CULTURELLE  
**LARCHANT**  
MÉMOIRE ET PATRIMOINE

# Le bulletin



# Sommaire n°36 - Février 2025

- Page 1 **Éditorial Animations 2024**
- Page 2 **Les animations 2025 en photos**
- Page 4 **La Dame Jouanne ou « la Dame de l'eau divine »**
- Page 6 **Le rouge-gorge familial**
- Page 8 **Prospection aérienne**
- Page 14 **La trombe du 29 septembre 1838**
- Page 20 **Les calendriers agraires**
- Page 23 **Le chapitre, le doyen et le marais...**
- Page 24 **Actualités**
- Page 25 **Notre association, bulletin d'adhésion...**

## Ça, c'est passé en 1925

**Janvier** Le Service des télégrammes est alloué à Eugène Lamy pour 940 francs annuels, pour une durée de 5 ans.

**Février**

- Le Service du corbillard est renouvelé à Alexis Grapperon pour 400 francs.
- Construction d'un pylône pour les sapeurs-pompiers à l'angle ouest de la place des Tilleuls pour 13 550 francs. Les travaux sont dirigés par Monsieur Peltier, ingénieur à Beaumont-sur-Oise.
- Installation de l'électricité dans les bâtiments communaux pour 2 160 francs.

**Avril** Epidémie de fièvre aphteuse. *Plusieurs cas seront recensés dans les élevages d'animaux liricantois.*

**Mai**

- Visite solennelle du « transformateur électrique et des illuminations », en présence de J.L. Dumesnil et de l'ingénieur en chef « *M. Dumesnil donne la lumière vive qui éclaire toute la commune* »
- Election du maire: Alexandre Brocheux. Gaston Audebert, adjoint. Conseillers : Emile Filliau, Job Coquard, Henri Génisson, Eugène Garnier, Eugène François, Achille Leblanc, Désiré Mignon, Emile Grapperon, Gontran Ferrand, Fernand Barreau
- Le doyen de Puisseaux préside le pèlerinage de saint Mathurin.

**Juillet**

- Dépôt de plainte des Liricantois en mairie pour le purin et eaux ménagères qui sont déversés dans les rues.
- Interdiction d'apposer des couronnes aux murs du cimetière

**Non daté**

- Réorganisation de la Communauté sacerdotale de Larchant sous la direction des abbé Bresson: abbé Bridoux, abbé Bard, abbé Romain : 2<sup>e</sup> communauté de Larchant (10 paroisses)
- Les objets trouvés lors de la fouille des Groues, par les ouvriers de M. Paradis, ont été déposés au Musée de Saint-Germain. À cause de l'oxydation, certaines pièces sont irrémédiablement perdues.
- Météo : orages violents

### Références

Michel Lepage, 2019, « Saint Mathurin de Larchant, La table chronologique des origines à l'époque actuelle ». **Ce texte est rédigé à partir des comptes rendus des conseils municipaux des années 1925**



ASSOCIATION CULTURELLE  
**LARCHANT**  
MÉMOIRE ET PATRIMOINE

Responsable de la publication et mise en page :  
Nicole Cornec-Maumené, [nicole.cornec@wanadoo.fr](mailto:nicole.cornec@wanadoo.fr)

Photos : Dominique Chabaud, Martine Dal'secco,  
Patricia Gauthier, Sylvain Hervé, Claude Maumené,  
Nicole Maumené...

Impression : Paroi-Services - Recloses (77)

Association culturelle de Larchant

Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 2025 - N° ISSN 0769-1289

Chaque article du bulletin est publié sous la responsabilité de son auteur. La reproduction totale ou partielle des articles et des illustrations du bulletin de l'Association culturelle de Larchant est autorisée dans le cadre de la législation en vigueur, à condition d'en indiquer la source et d'en informer la direction de la revue.

## Animations 2025

- ❶ 22 mars, 14h30 :  
**Assemblée générale** puis
- ❷ Conférence, 16h : **Un photographe animalier** présentera son métier et ses créations
- ❸ 9 avril, 14h30 : **visite de la station d'épuration** de Larchant
- ❹ 28 juin : à l'initiative de Larchant Animation, nous participerons aux **animations interassociatives**.
- ❺ 20 et 21 septembre : **Journées européennes du patrimoine**
- ❻ 28 septembre : concert **26<sup>e</sup> rencontre Proquartet**
- ❼ 18 octobre : **Journée de l'architecture**
- ❽ 8 novembre : **organisation de la « Journée de la pomme »**, avec la participation des associations lircantoises et des artistes, etc.
- ❾ Décembre : **observation du ciel et vin chaud**. Participez à une **soirée bourgeoise** du 19<sup>e</sup> siècle ; récital de piano et « souper », avec l'aide de l'association des Slow fous de Larchant
- ❿ Noël des élèves de l'école

### Plus d'informations

nicole@larchant.fr  
contact@larchant.fr

## ÉDITORIAL

### L'intelligence artificielle (I.A.) s'immisce aussi dans nos activités associatives.

L'an dernier, nous avons utilisé les QR codes afin de faciliter la visite du village à nos visiteurs.

- La réalité virtuelle (grâce à l'I.A.) permet de découvrir l'église telle qu'elle pouvait être au XIII<sup>e</sup> siècle.
- Les réseaux sociaux facilitent la diffusion de nos activités et sont l'occasion d'attirer l'attention sur des points d'actualité. L'I.A. permet de retoucher rapidement les photos diffusées...
- Nous utilisons un scanner de livres qui convertit des pages de nos archives en texte éditable ; cela facilite leur récupération pour de nouvelles utilisations et leur exploration en tapant un mot-clé. C'est une avancée considérable dans le traitement des archives.
- La mise en page de notre bulletin : la correction des photos est aussi facilitée par l'intégration de l'I.A., sans que nous voulions pour autant créer des photos sans support réel.
- Nous suivons avec attention les travaux de Madame Julie Claustre, professeur à Paris-I, qui coordonne le projet de recherche "e-NDP" sur le chapitre de Notre-Dame-de-Paris. L'intelligence artificielle permet de transcrire la totalité des 15 000 pages d'archives des chanoines et de mieux connaître les rapports qui existaient entre eux et le village de Larchant.

Restons attentifs à ces avancées, sans oublier que nous sommes des humains capables de raisonner.



Martine Dal'Secco



Des photos de Martine non retouchée par l'I.A. sont cachées dans ce bulletin.



## Concert caritatif

pour l'association nationale  
AFA Crohn France, avec Dynamic Tempo,  
big bang de la Poste et d'Orange  
Dons : 1 100 euros



# Nos animations en 2024



Rando Lune sous la pluie :  
à la recherche de Cernunnos



Les équipes du rallye intra-muros



Interprétation de  
Jean-Sébastien Bach  
par l'ensemble Dodeka

## Festival départemental "Emmenez-moi !"



Découverte du marais



**JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE**  
DU 18 AU 20 OCTOBRE 2024 SUR LE THÈME : NOUVELLES VIES DES BÂTIMENTS ET NOUVELLES PRATIQUES DE L'ARCHITECTURE

**Journée architecturale du patrimoine**

Découvrir et comprendre l'art gothique

Réalité virtuelle

Découverte de l'église

**Journée européenne du patrimoine**

**Marché de Noël caritatif**

pour l'association nationale AFA Crohn France

Don : 2 216 euros

Tombola

Pour Noël, l'ACL a offert une journée découverte et une initiation à la broderie avec une brodeuse professionnelle.

**Noël des enfants de l'école de Larchant**

Installation

**Exposition estivale sur les grilles de la mairie : le sport à Larchant**



©HUNZA - www.hunza.pro

**LARCHANT,  
LES ROCHERS DE LA JUSTICE  
ET DE LA DAME JOUANNE  
PAR LE GR 13,  
photo extraite  
du carnet de voyages  
de Hunza**

## La Dame Jouanne ou « la Dame de l'eau divine »

La mention de la Dame Jouanne la plus ancienne figure sur le cadastre napoléonien : « Rocher de la Dame Jouanne », lequel cadastre date de 1824-1850. Il s'agit du premier outil juridique et fiscal permettant d'imposer équitablement les citoyens. Il est très régulièrement consulté par les historiens et les toponymistes pour étudier la microtoponymie.

**A**ttestée en 1812, il ne peut donc pas s'agir d'une dénomination récente, telle celle réattribuée par les modernes au Rocher de l'éléphant, antérieurement appelé « Marmite à trois pieds ».

Considérant qu'il s'agit d'une appellation ancienne, notre propos, ici, est d'évoquer l'étymologie possible du rocher de la mystérieuse Dame Jouanne.

Les écritures anciennes, si tant est qu'elles aient existé, nous échappent. Nous devons nous contenter de les rechercher du côté d'autres toponymes « Jouanne » en espérant que leur étymologie peut être rattachée à celle de notre Dame Jouanne.

Jacques Lacroix, professeur agrégé, docteur de l'université de Bourgogne, a identifié l'origine de deux hydronymes « Jouanne ». Le premier correspond à un affluent de la Mayenne situé à l'est de Laval, le second est un affluent de la Romaine en Haute-Saône (sous-affluent du Rhône par la Saône).

Pour Jacques Lacroix, l'origine des deux hydronymes viendrait du gaulois \*Dēu-tonnā. Dēu-onnā aurait donné \*Diuonna, puis Diona qui, à son tour aurait donné /džona/ écrit Jona. La Jouanne était appelée Jona en 642 (Lacroix, 2011).

L'appellatif \*dēuo ne signifiant pas vaguement le « divin », mais plus précisément et exclusivement « l'eau divine ».

En Mayenne comme en Haute-Saône, le radical \*dēw est associé à une rivière, mais il peut être attaché à une localité sur le bord d'une rivière ou d'un méandre, au confluent de deux rivières ou encore près d'une source ou d'un étang. Jouannet (<\*Deuon-ittu) est par exemple un ancien hameau du Maine-et-Loire, à Martigné-Briand. Il comprend plusieurs sources à l'origine de l'établissement thermal du XIX<sup>e</sup>.

Nous aurions donc affaire au rocher de la « Dame de l'eau divine ». Pour un promontoire rocheux dominant un marais, reconnaissons que la concordance est parfaite. Le niveau du marais ayant fluctué au cours des siècles, il est raisonnable d'imaginer que l'eau a pu atteindre le pied du fameux rocher. Trois mètres séparent en effet le niveau actuel du chemin du Chalumeau et le pied des rochers. À quelques pas de là se trouvent les pentes du Marchais, dont le nom topographique signifie marécage, marais. Ajoutons que l'occupation du village à l'âge du Fer puis à l'époque gallo-romaine est largement attestée. Sans bien sûr être certaine, la proposition semble possible, sinon plausible.

### Pour en savoir plus :

Lacroix J., 2011, Le celtique dēvo- et les eaux sacrées, Mémoires de la société belge d'études celtiques 32, Bruxelles 102 p.

*Le terme dēvo- signifie céleste en gaulois.*

Précisons que les eaux étaient perçues par les populations celtiques (les Gaulois sont des Celtes) « comme un don divin essentiel aux hommes : protectrices, salvatrices ; elles étaient parfois également redoutées pour leur puissance, danger dont les dieux pouvaient prémunir. Elles représentaient surtout un moyen privilégié de communiquer avec la divinité » (Lacroix, 2011).

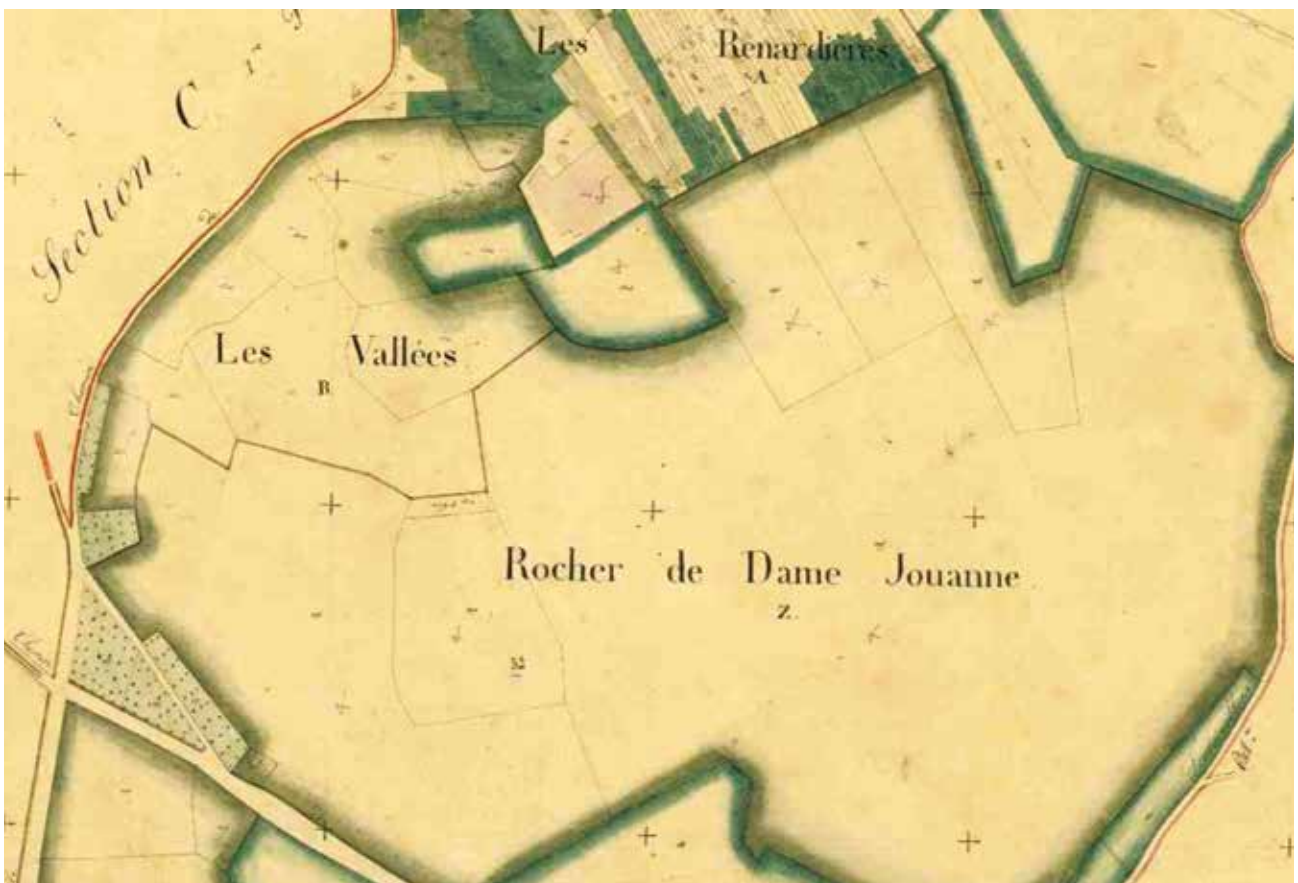
Notons enfin que la plupart des hydronymes sont féminins et que notre Dame Jouanne ne fait pas exception, les eaux sont sous sa divine protection.

**CLAUDE MAUMENÉ**

c.maumene2@orange.fr

#### Extrait du cadastre napoléonien :

Section B dite de Blomont-les-Roches, en 4 feuilles, 3<sup>e</sup> feuille - Document 4P37/3633 (1824-1850)



## Le rouge-gorge familier

### *Erithacus rubecula*

Tic tic tic, c'est lui, mon ami le rouge-gorge.

Chaque jour, je le guette... Il est là derrière les volets au petit matin, sautillant sur le portail, suspendu à la mangeoire, caché dans le laurier du voisin.

Ma chienne est alors interdite de séjour. J'aime le guetter à travers les rideaux. Sait-il que je l'observe ? Quand je vais au jardin, je le retrouve, il mérite le nom d'« ami du jardinier » car il suit mes faits et gestes. Mais attention...! Il est très belliqueux. Il ne supporte aucun concurrent sur son territoire. Il lance son tic tic sonore pour écarter l'importun, et si l'audacieux ose le défier, il n'hésite pas, il y va à coups de bec, à coups de griffes...

Ce petit passereau, mesurant environ 14 centimètres, pesant 16 à 22 grammes, plutôt rondelet, à l'oeil bien noir, est reconnaissable à son front et plastron orange. Mâles et femelles sont identiques. Les jeunes ont le plumage écaillé de brun et beige. Ils auront leur plastron dans l'année. Ils restent dans les parages de leurs parents, lorsqu'ils sortent du nid quinze jours après leur naissance.

C'est un des rares oiseaux à chanter presque toute l'année. Au printemps, son chant est gai. L'hiver, il est plus mélancolique. Il est un des premiers à chanter tôt le matin, et un des derniers tard le soir.

Pendant la parade, le mâle nourrit la femelle, c'est elle qui construit le nid souvent au sol, avec plumes, feuilles, herbe. Elle couve cinq à six œufs pendant treize à quatorze jours. Les petits naissent noirs et nus. Le mâle continue à nourrir la famille. Il y a deux couvées par an entre avril et juillet.



Un rouge-gorge sur une tige de maïs après la récolte.

©AdobeStock

Ses œufs, lisses et mats, sont blancs ou légèrement teintés de bleu. Ils comportent des taches fauves ou brun clair ...



©Ornithomemolia



©AdobeStock

L'été, il se nourrit de vers, de petits insectes, l'automne, de baies et l'hiver, il visite les mangeoires.

## COMMENT EXPLIQUER CE PLASTRON ORANGE VIF ?

Choisissez la légende qui vous convient.

- Dans la grotte où Jésus est né, le feu commençait à s'éteindre, un oiseau brun vint battre des ailes près du feu ce qui le ralluma. Le feu jeta alors des flammes sur l'oiseau et roussit son poitrail.
- Un oiseau brun vint retirer les épines sur le corps du Christ sur la croix, afin de soulager sa douleur, l'oiseau se piqua et du sang coula sur son poitrail.
- Un oiseau brun, en hiver, demanda à plusieurs arbres de le protéger. Tous refusèrent. Seul le houx accepta de le loger, l'oiseau se piqua en entrant au sein de l'arbre.
- Dans la Rome antique, il aurait volé le feu aux Dieux pour le donner aux hommes et se serait brûlé en le transportant.
- En Bretagne, il aurait laissé tomber un grain de blé dans un champ régulièrement dévasté par les animaux, et le champ fut immédiatement recouvert de blé, ce qui sauva les Bretons de la famine.

**DANIÈLE GRILLET**



©AdobeStock



**Le coucou gris parasite souvent le nid du rouge-gorge.**

©AdobeStock



**Un rouge-gorge et ses petits...**

©AdobeStock



©AdobeStock



SYLVAIN HERVÉ

## Archéologie

# Prospection aérienne

Pour retrouver les traces du passé sur le territoire d'une commune, il faut parfois beaucoup de recherches et de ténacité que ce soit lors de prospections sur le terrain (qui sont soumises à autorisation), à la recherche d'outils en silex, de tessons de poteries ou autres traces de ces anciennes civilisations aujourd'hui disparues ou dans divers documents et archives à la recherche d'indices ou autres légendes locales. Des opérations archéologiques viendront parfois apporter des réponses sur le nom d'un lieu-dit ou des découvertes fortuites feront réapparaître un lieu de vie, de culte, disparu ou oublié de tous depuis des siècles voire des millénaires. En ce qui me concerne, je me promène dans nos campagnes à la recherche de la moindre trace du passé et ce, depuis que je suis enfant, mais, c'est en prenant un peu de hauteur que j'allais faire mes plus belles découvertes...

C'est un peu par hasard que cette aventure a commencé. Le départ précipité d'un des membres de notre société archéologique fut pour moi l'occasion de rejoindre l'équipe des « voleurs ». Il n'est pas question, dans cette histoire, de délit ou méfait mais bien de vol (au sens aérien du terme) et plus précisément de prospection, appelée aussi archéologie aérienne. Cette technique a pour but de repérer et d'identifier les anomalies du paysage qui trahissent l'existence ou la présence de sites archéologiques et autres vestiges. Ces opérations sont effectuées dans un U.L.M. (ultra-léger motorisé), petit appareil qui, grâce à sa vitesse réduite, permet de faire des virages plus serrés et de

prendre des photographies plus rapprochées. C'est donc avec un peu d'angoisse et avec mes appareils photo que je me suis lancé dans cette aventure, pour mon plus grand bonheur. C'est une fois en l'air, à une altitude qui se situe entre 300 et 600 mètres, que se déroule sous mes yeux un véritable spectacle lié aux différentes anomalies qui sont le résultat des perturbations du sous-sol et vont faire apparaître diverses formes géométriques et des nuances de couleurs plus ou moins claires. Ces perturbations du sous-sol permettront de définir la nature des structures découvertes. Elles sont principalement de deux types : les structures fossoyées et les structures à substruction (ensemble à fondations).

## DIFFÉRENTS INDICES RÉVÈLENT LA PRÉSENCE D'UN SITE ARCHÉOLOGIQUE

Plusieurs indices aident, en effet, à interpréter telle ou telle anomalie comme révélateur de présence de sites archéologiques. Les premiers indices sont phytographiques et concernent donc les plantes, qui sont très réceptives aux différences de nature du sous-sol, ce qui entraîne une croissance différentielle. Elles réagissent donc à l'inverse des phénomènes observés en surface. Pour les structures fossoyées (fosses, fossés, trous de poteau, silos, etc.), les plantes pousseront plus vite et resteront vertes plus longtemps. Ce résultat est le fait de la présence de matière organique en plus grande quantité, provoquant ainsi une réserve d'humidité plus riche par rapport à l'environnement immédiat. Chaque plante réagira différemment au stress hydrique. Les céréales sont les plantes les plus réceptives, mais les cultures de betteraves donnent aussi de bons résultats après une période de sécheresse. Les seconds indices sont les indices pédographiques. Ils correspondent à des anomalies de la teinte des sols ou sol nu. On peut alors repérer des anciens ferriers (déchets issus de la production de fer de bas-fourneaux qui apparaissent sous forme de terre rouge ou noire), des zones rouges indiquant les vestiges des murs en torchis. Des plans de *villae* peuvent aussi se dessiner par la remontée des moellons calcaires laissant apparaître des traces blanchâtres.



### Information sur la prospection aérienne

**La prospection aérienne est strictement réglementée, que celle-ci soit faite au moyen d'avions, d'hélicoptères, d'ULM, de drones ou de ballons captifs. Elle fait l'objet d'une réglementation particulière, liée bien évidemment à l'archéologie, mais aussi à la réglementation aérienne.**

**Plusieurs autorisations sont nécessaires à sa mise en œuvre, en voici quelques exemples : autorisation des services archéologiques et/ou préfectoraux compétents, de la DGAC, des propriétaires des terrains concernés par les prises de vues...**

**Merci à la SARP (Société Archéologique de la Région de Puisieux)**

La prospection aérienne permet de repérer et d'identifier les anomalies du paysage qui trahissent l'existence ou la présence de sites archéologiques...

Les indices hydrographiques sont les anomalies d'humidité du sol et sont particulièrement observables en hiver sur des sols nus et tôt le matin ou juste après une pluie. Le principe est le suivant : les terres meubles, à granulométrie fine, absorbent plus rapidement l'eau tandis que sur des terres compactes, l'eau persistera plus longtemps. Ces observations peuvent se voir sur les sols enneigés ou givrés. Enfin les indices sciographiques (ombres portées ou shadow-marks en anglais) sont révélés par le micro-relief du sol ou par le développement différentiel des plantes. Lorsque les photographies sont faites en lumière rasante (début ou fin de journée), une ombre portée plus ou moins importante souligne les anomalies révélées par le micro-relief. Certains de ces indices peuvent aussi être observés depuis le sol par un œil averti.

### Enclos fossoyé visible dans trois types de cultures différents



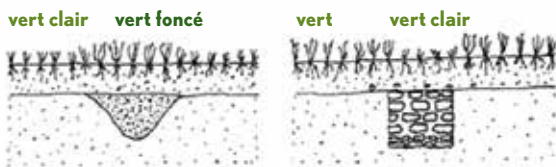
Succession d'enclos fossoyés



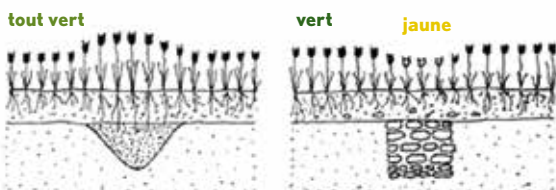
Superposition d'enclos fossoyés

### Schéma d'évolution des cultures sur les structures fossoyées et sur les substructions

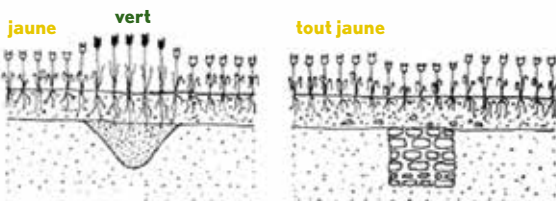
Début de croissance



Croissance



Début de croissance



Larchant, La Commanderie : ensemble d'enclos

## DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE SITES ARCHÉOLOGIQUES SONT OBSERVÉES DEPUIS LES AIRS

### Les enclos

Ce sont des structures fossoyées qui correspondent, dans la plupart des cas, à des périodes laténiennes (celtique), gallo-romaines ou médiévales. Mais, dans certains cas, ces fossés peuvent aussi matérialiser une ancienne limite fossile de bois disparu. Ces fossés avaient tendance à afficher le statut de l'occupant. Les enclos délimités par les fossés ont des formes très variées (carré, rectangle, trapèze, rond, ovale, parallélogramme, etc.). Ils peuvent être très différents sur un même site. Les terres, retirées lors de ces creusements, permettaient d'ériger un talus.



**Ensemble d'enclos emboîtés**



**Double enclos**

### Les villae

Le terme de *villae* désigne, à la fois, pour les auteurs latins, une résidence à la campagne, une maison des champs, une vaste ferme ou une simple métairie, tandis que pour les archéologues, il désigne l'ensemble des bâtiments d'une exploitation agricole, quelles que soient leur taille et leur richesse. On distingue des *villae* de toutes dimensions. Les plus petites ne font que quelques centaines de mètres carrés tandis que les plus vastes font plusieurs hectares et possèdent des résidences somptueuses avec des décors de mosaïques, des enduits peints, des thermes, des dépendances, etc. Le tracé des voies antiques pourra aussi être observé par endroits.



**▲ Restes de petits bâtiments romains visibles dans les céréales**

**Importante villa gallo-romaine et ses dépendances**



**Villa gallo-romaine**



**Traces de deux petits bâtiments romains**

## **Les mottes féodales**

La motte féodale est une butte de terre artificielle ou aménagée de quelques dizaines de mètres de diamètre, entourée d'un fossé. Le sommet de la motte, aménagé en terrasse, étant protégé d'une palissade ; au centre s'élevait une tour en bois à base quadrangulaire pour l'habitation du seigneur, voire pour le retranchement des gens de sa maison qui vivaient dans sa cour. Ces mottes couvrirent l'Europe aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, mais il est possible que leur origine soit plus ancienne.



**Superposition d'un fossé et d'une villa gallo-romaine**

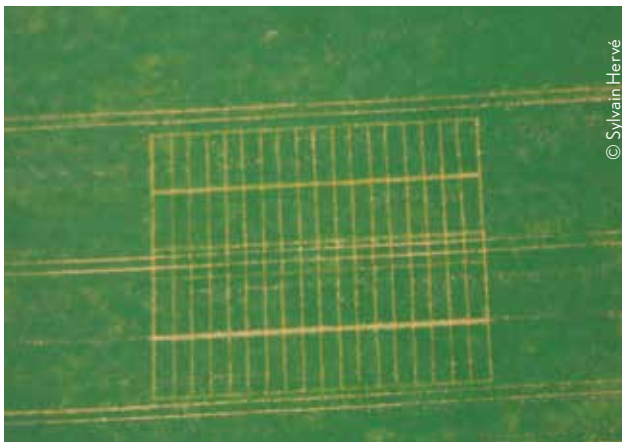


**Ferme gauloise**

Je tiens à préciser que les vols effectués ont été réalisés au-dessus de deux régions en partenariat avec la **DRAC** (Direction régionale des affaires culturelles) et le **SRA** (Service régional archéologique).

## Les phénomènes naturels et agricoles

D'autres phénomènes peuvent gêner la lecture d'un cliché : les perturbations géologiques, les cercles d'arrosage, les canalisations, les problèmes d'interprétations chronologiques. Seuls une fouille (dans un cadre légal) ou des repérages au sol (soumis eux aussi à autorisations) affineront l'interprétation des clichés et donneront une chronologie précise des structures. La vision aérienne favorise alors une compréhension d'ensemble du site, en offrant cette possibilité de recul qui permet une vision globale difficilement réalisable au sol.



Essais de cultures



Traces de drainage



Irrigation  
vue du ciel

## Le site archéologique de Sceaux-du-Gâtinais (45) entouré d'autres traces de substructions



# La trombe du 29 septembre 1838

L'accident climatique qualifié de « trombe » semble avoir fait des dégâts importants, en particulier à Larchant et à Villiers-sous-Grez. Ses effets dévastateurs sont décrits dans le journal de Seine-et-Marne numéro 14, ainsi que dans le compte-rendu du conseil municipal de Larchant et dans celui d'Ury. Les routes sont coupées, les arbres abattus...

**S**i les conséquences sont importantes, les réactions, elles, semblent bien tardives. Il faut attendre le 16 novembre 1838 pour que le conseil communal statue sur les mesures à prendre : déblayer les « tas de sable qui se sont accumulés dans les rues, bouchent les entrées, et condamnent la route qui mène à La Chapelle ». L'article du journal de Seine-et-Marne paraît le 20 octobre soit un mois plus tard.

Au niveau du département les réactions sont également très lentes : une commission est nommée le 14 octobre et le procès-verbal définitif est rédigé le 16 février 1839. Le versement de la totalité des réparations financières attend cinq mois.

Si on se base sur le montant des réparations octroyé à chaque village, on peut en conclure que les villages les plus touchés semblent être Larchant et Villiers, puisque les dédommagements accordés sont, de loin, les plus élevés : plus de 3 000 francs à Larchant et près de 10 000 à Villiers. Ury semble moins touché, mais on compte cinq morts, emportés avec leur maison.

Le conseil « supplie » également le Préfet de bien vouloir autoriser « l'anticipation des trois journées de prestations en nature » sur le rôle 1839.

### Que sont ces prestations en nature ?

S'agit-il de la survivance des corvées de l'Ancien Régime, pourtant supprimées lors de la Révolution ?

L'Empire puis la Restauration réintroduisent la corvée pour l'entretien des chemins...

### DIVISIONS ADMINISTRATIVES SOUS LOUIS-PHILIPPE

Le décret du 26/02/1790, donne le jour à 83 départements et met fin aux divisions administratives de l'Ancien Régime.

Le 17/02/1800 la fonction de préfet est créée par Napoléon Bonaparte.

Il existe donc trois niveaux sur le plan administratif :

- 1 le département, dirigé par le préfet nommé par le roi, représentant l'État. Sous Louis-Philippe, les préfets sont essentiellement de grands bourgeois et non plus des aristocrates, comme sous la Restauration. Parmi leurs fonctions : l'entretien des voies de communication.
- 2 l'arrondissement, dirigé par un sous-préfet ;
- 3 les municipalités dirigées par le maire.

La Seine-et-Marne compte alors cinq arrondissements dont celui de Fontainebleau.

En 1802, l'État autorise les municipalités à réquisitionner leurs administrés pour réaliser des travaux urgents. C'est faire renaître plus ou moins l'ancienne corvée royale, et les administrations municipales restent très prudentes.

La Monarchie de Juillet perfectionne cette réquisition en 1836, en indiquant de façon très précise, qui doit intervenir, dans quels lieux, avec ou sans l'aide des communes voisines.

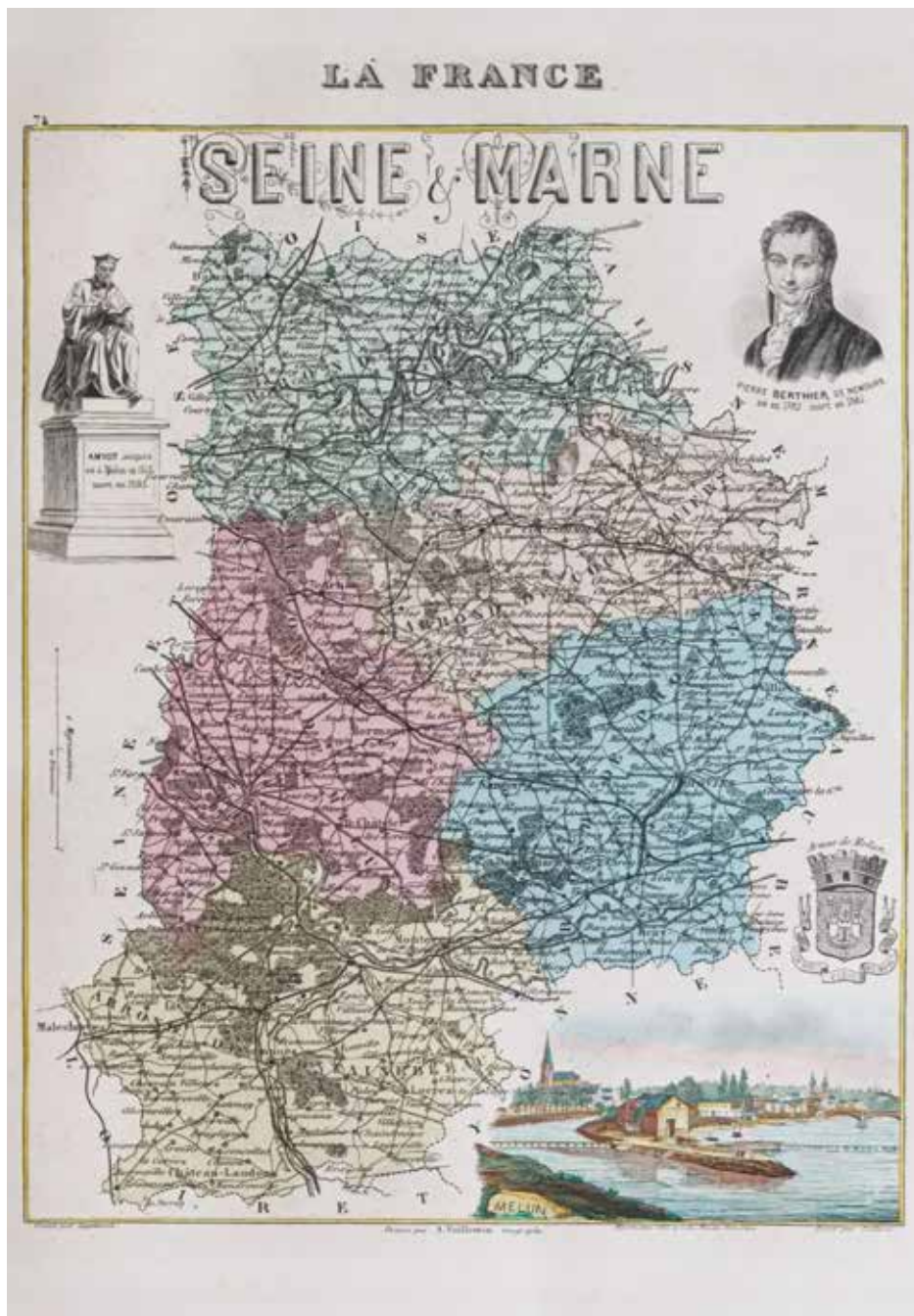
Bien que considérée comme une « corvée », elle est assez bien acceptée, car la circulation est une priorité absolue, l'entretien des routes et chemins ayant un intérêt stratégique essentiel. Le fait qu'elle puisse être transformée en impôt facilite également son acceptation.

Cette prestation en nature est supprimée à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, sous la Troisième République.

Aucun système d'assurance, aucune réserve ne sont prévus en cas de grands sinistres.

**MARTINE DAL'SECCO**

*Merci à Philippe Evrard  
pour sa contribution  
à la recherche de documents.*



## QUELQUES INFORMATIONS SUR LE CLIMAT

1938 est le premier automne enregistré, considéré comme très chaud. 2022 est, depuis, le quatrième automne aussi chaud.

Autres phénomènes climatiques du même genre ailleurs en France en 1838 :

- le 15 juin à Saint-Quentin dans l'Aisne, une tornade avec des vents de 175 à 220 km/h, qui arrache les arbres et les toits.
- le 17 juin à Saint-Mars-la-Taille, en Loire-Atlantique, une tornade décrite comme « un tourbillon de fumée, gros comme une colossale cheminée de bateau à vapeur ». Le tourbillon fait sortir les eaux de l'Erdre.

### Qu'est-ce qu'une « trombe » ?

La trombe se forme lorsque la terre est très chaude et qu'un nuage orageux type cumulus s'installe au-dessus.

Un tourbillon se forme au sol puis monte, constituant une colonne qui s'élève en rotation rapide. Cet air chaud ascendant se refroidit et se condense, entraînant une forte pluie. En général les trombes terrestres sont de faible intensité, mais certaines ont autant de puissance qu'une tornade. Ce fut probablement le cas en 1838.

# APPEL A LA BIENFAISANCE PUBLIQUE.

Les communes de Guercheville, la Chapelle-la-Reine, Ury, Larchant, Grez et Villiers-sous-Grez, arrondissement de Fontainebleau, viennent d'être ravagées par les eaux d'une trombe qui s'est ouverte à son passage sur cette contrée.

Le 29 septembre 1838 a été une journée de deuil et de ruine pour ces communes. Les eaux s'étant partout élevées, en un instant, de deux à six pieds; elles ont renversé en tout ou partie plus de quarante habitations; plusieurs autres sont ébranlées sur leurs bases; les caves et bâtimens ont été remplis de sable et vase insalubre apportés par les torrens: plusieurs chemins, et, surtout, à l'entrée de Villiers et Larchant, ont été détruits: On y remarque des excavations de quinze à vingt pieds de profondeur sur quarante à quatre-vingts pieds de longueur. Les meubles, les récoltes, les terrains ensemencés, ont été couverts de sable, et sont dans le plus déplorable état.

De pareils désastres ne peuvent, sûrement, qu'inspirer le plus vif et le plus juste intérêt.

Déjà, aussi, la ville de Fontainebleau s'empresse-t-elle de venir au secours de tant d'infortunes par des souscriptions à la Mairie et chez MM. les Notaires, ainsi que par des quêtes à domicile. Les diverses autorités des autres communes se hâteront, sans doute, d'imiter cet exemple, et d'employer les mêmes moyens, en se rappelant que les bienfaits seront d'autant plus appréciés qu'ils répondront à l'extrême urgence des besoins.

Une Commission présidée par ~~le~~ Sous-Préfet de Fontainebleau est chargée de provoquer et faire distribuer les dons de la charité publique. On voudra bien lui faire connaître, par l'intermédiaire de la Sous-Préfecture, le résultat des souscriptions obtenues dans chaque localité.

Le Sous-Préfet, Président de la Commission,

Leterme.

**SAMEDI**  
20 OCTOBRE 1838.

**JOURNAL**  
DE

Bibliothèque  
de Meaux

**SEINE-ET-MARNE.**

Feuille littéraire, commerciale, industrielle, d'utilité locale, et non politique

(CE JOURNAL PARAÎT TOUS LES SAMEDIS),

ON S'ABONNE :

A Meaux au Bureau du Journal, rue Bossuet, n° 2;  
A Melun, chez M. THOMAS, libraire, rue Saint Aspais, et chez M. BILLIARD, agent d'assurances, boulevard Saint-Jean.  
A Fontainebleau, chez mademoiselle PETIT, libraire, rue de France, n° 11.  
A Provins, chez M. DE FONCE, agent d'assurance, rue Chaussée Sainte-Croix, n° 6.  
A Coulommiers, chez M. MOUSSARD, agent d'assurances, rue de Provins.

PRIX D'ABONNEMENT :  
Trois mois . . . . . 4 f. 50  
Six mois . . . . . 7 »  
Un an . . . . . 12 »

POUR MEAUX :  
Trois mois . . . . . 3 50  
Six mois . . . . . 6 »  
Un an . . . . . 10 »

PRIX D'INSERTIONS :  
Pour les abonnés, 20 c. la ligne  
Pour les non-abonnés, 25 c.  
On traitera de gré à gré pour des insertions longues ou fréquentes.

**PETITES AFFICHES, INSERTIONS JUDICIAIRES, ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**AVIS.** — On reçoit à PARIS les insertions d'Actes judiciaires, Ventes, Annonces et Avis divers, qui doivent être insérés dans ce Journal : Chez MM. LE PELLETIER, BOURGOIN et C<sup>ie</sup>, OFFICE-CORRESPONDANCE, place de la Bourse, n°5, et chez MM. DESTILHES aîné et C<sup>ie</sup>, LIBRAIRIE-CORRESPONDANCE, rue Gaillon, 13, adresser franco.

## FAITS DIVERS.

M. le Préfet de Seine-et-Marne a adressé à MM. les Sous-Préfets et maires du département la lettre suivante :

Messieurs,

La sollicitude du gouvernement vient de mettre l'administration à même de procurer un premier secours aux habitants des communes de Larchant, Grez, Villiers-sous-Grez, Ury, Guercheville, Chevrainvilliers et La Chapelle-la-Reine, arrondissement de Fontainebleau, qui ont été simultanément et subitement inondées par l'effet d'une trombe, dans la soirée du 29 septembre dernier. En un instant les eaux s'étant partout élevées à une hauteur de 65 centimètres à 2 mètres, ont renversé, en tout ou en partie, plus de quarante habitations, et en ont ébranlé plusieurs autres, ont causé la mort de trois personnes y compris un enfant, occasionné sur les chemins de grandes excavations, dont plusieurs sont très profondes, et ont réduit au plus déplorable état des meubles, des récoltes, des terrains ensemencés.

M. le Sous-Préfet de Fontainebleau, de concert avec plusieurs notables habitants de cette ville, après avoir visité les lieux dévastés, a provoqué, dans son arrondissement, des dons qui, malheureusement, pourront d'autant moins suffire à réparer ce malheur, que les localités qu'il a frappées sont déjà classées parmi les moins aisées du département.

Ces motifs nécessitant qu'il soit fait, dans le département, un appel à la bienfaisance de ceux qui en état de l'exercer, j'invite MM. les Maires des communes de tous les arrondissements, à prendre, dès à présent, des mesures pour ouvrir des souscriptions, tant à la mairie que chez MM. les notaires.

Le Maire, pour chaque commune, clora les souscriptions au 15 novembre, en réunira les états nominatifs, remettra ces états avec les fonds, à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement.

Veillez, Messieurs, concourir à l'exécution de cette demande avec le zèle que leur but charitable ne manque d'inspirer.

### DES PIEDS OU ... DES CENTIMÈTRES ?

On note dans ces deux textes, l'utilisation des anciennes mesures et celles du système métrique:

- « les eaux s'étant élevées de 2 à 6 pieds », « des excavations de 8 à 20 pieds de profondeur »
- « les eaux s'étant élevées partout de 65 cm à 2 m ».

Le système métrique décimal adopté en 1799 doit remplacer les anciennes mesures qui variaient d'une région à l'autre. L'adoption de ces nouvelles mesures rencontre de nombreuses réticences, si bien que Napoléon doit concéder certains retours en arrière.

Sous la Restauration, les anciennes mesures sont réintroduites. Il faudra attendre 1837, pour que Louis-Philippe impose le système métrique décimal.

Les textes écrits en 1838-1839 montrent le maintien des réticences.

libération  
16 7 1838

Le conseil municipal s'est réuni le 16 novembre  
à la commune de Larchant

ont été présents  
M. M. Morin, Marsand, Joly, Morin, Lantier,  
Fassy, Laurent, vic. adjoint, ~~...~~

M. David, qui a vu la maison de Desartre survenue par  
la route du 27 septembre dernier, le commencement des lieux  
et les fumées qui existent aujourd'hui, M. David  
qui a fait un travail pour débarrasser les sacs de sable  
qui masquent l'entrée des cours et dépendances de habitations  
qui se sont trouvés enlevés par suite de ces débris  
Dujardin, M. le Préfet de Nevers, bien autorisé M.  
le Maire d'employer par anticipation les trois jours  
de prestation en nature au rôle de l'exercice 1839, avant  
l'expiration de l'année 1838. tout pour le débarras  
de la rue que vous restituez la montagne dite de  
Chapelle qui est la sortie principale du village  
conduisant à Lissac de terreurs à quioter et  
village circonvoisin.

fait à Belibère en six ou sept jours  
moi et qui desne et ont signé et approuvé  
deux mots rayés comme vu

Morin *Marsand* Fassy  
Bessard  
Dujardin *Dujardin*

Le conseil municipal de la commune de Larchant a rempli son rôle le 16 novembre 1838  
présents M. M. Morin, Marsand, Joly, Fassy, Mathurin Desmaret, Dupuis,  
David et Lantier. M. le Maire a ouvert la séance à 8 heures et a lu  
le procès-verbal de la séance du 16 novembre 1838. M. le Préfet a été  
présent à la séance du 16 novembre 1838.

16 7 1838  
M. David  
M. Marsand  
M. Joly  
M. Fassy  
M. Laurent  
M. vic. adjoint

16 7 1838  
M. David  
M. Marsand  
M. Joly  
M. Fassy  
M. Laurent  
M. vic. adjoint



# PROCÈS-VERBAL

RELATIF A LA TROMBE DU 29 SEPTEMBRE 1838.

Aujourd'hui, 16 février 1839, la Commission nommée par arrêté de monsieur le Préfet, en date du 14 octobre dernier, était réunie au local de la Sous-Préfecture.

Présens : MM. Le Terme, Sous-Préfet, Président ; Duguet, Dumesny, Ruelle, Werger, Maires ; Dupré, adjoint au maire de Fontainebleau ; Werger, Capitaine en retraite ; Baudelaire, Substitut du procureur du roi ; E. de Boulnois, Ingénieur des ponts et chaussées ; Brun, Contrôleur des contributions directes, Secrétaire.

M. le Sous-Préfet a fait connaître que la réunion avait pour objet une dernière distribution de la somme de 3,878 fr. 05 c. produit de ces souscriptions dans les communes de l'arrondissement et du département. Cette somme a été aussitôt répartie avec le concours des Maires, entre les communes et les perdans de chaque commune, en ayant égard aux facultés de chacun d'eux, et des états de distribution qui ont été immédiatement dressés pour être soumis à l'approbation de M. le Préfet.

L'ensemble des opérations a été ensuite arrêté; il en résulte: 1° Que les recettes totales s'élèvent à la somme de seize mille cent soixante francs cinq centimes, suivant les détails ci-après :

Secours accordés PAR LE ROI.	Montant des autres SOUSCRIPTIONS de l'Arrondissement	Total des souscriptions DES quatre autres arron- dissements.	Secours accordés PAR L'ETAT.	TOTAL.	OBSERVATIONS
500	6,573 74	2,049 34	7,000	16,123 05	

2° Que le résumé des distributions présente, pour les communes, les sommes ci-après détaillées :

COMMUNES.	Montant des répartitions faites		TOTAL Par Commune.	OBSERVATIONS.
	SUR LES FONDS DE L'ÉTAT.	Sur les fonds proven- ant de la munifi- cence royale et des souscriptions.		
Chevrainvilliers . . . . .	70	100	170	
Fays . . . . .	"	100	100	
Gretz . . . . .	450	300	750	
Guercheville . . . . .	350	385	735	
La Chapelle-la-Reine . . . . .	"	170	170	
Larchant . . . . .	2,404	685	3,089	
Ury . . . . .	1,407	342	1,449	
Villiers . . . . .	2,619	7,041 05	9,660 05	
Totaux . . . . .	7,000	9,123 05	16,123 05	
Total général . . . . .			16,123 05	

Pour aider les sinistrés, il est uniquement fait appel à la charité :  
- celle des administrés,  
- celle de l'État, à laquelle s'ajoute un don personnel du roi, qualifié de « munificence », terme qui met l'accent sur l'aspect exceptionnel de ce don.  
Sans doute une façon pour ce « roi bourgeois » de justifier son titre de « roi des Français » et non plus « roi de France ».

## La représentation du temps

# Les calendriers agraires

Dès l'Antiquité, l'homme a cherché à représenter le temps, notion floue, difficile à concevoir pour la population. Les travaux agricoles et leur retour inéluctable scandaient la vie des habitants. Depuis toujours l'accent est mis sur les activités essentielles : semailles, moisson, battage du blé, taille et vendange de la vigne.

Au Moyen-Âge, cette représentation prend rapidement un caractère religieux :

- elle rappelle le péché originel qui a soumis l'homme au travail,
- elle met en évidence la production du blé pour le pain et de la vigne pour le vin; pain et vin, corps et sang du Christ.

Les calendriers agraires s'affichent dans les décors des églises à partir du XII<sup>e</sup> siècle et au XIII<sup>e</sup>.

Ils ornent avant tout les portails, lieux privilégiés, passage de l'espace profane à l'espace sacré. Mais aussi sur les murs, les vitraux, les chapiteaux, plus tard sur les miséricordes des stalles.

A partir du XIV<sup>e</sup>, ils illustrent surtout les livres : psautiers, livres d'heures...

En général, chaque mois est lié à une activité. Les thèmes sont généralement les mêmes, avec des variantes plus ou moins marquées.

### Associé aux signes du zodiaque

Les signes du zodiaque accompagnent très souvent ce calendrier agricole, comme à Notre-Dame-de-Paris.

C'est l'occasion de mettre en parallèle le temps cosmique et le temps terrestre.

### Associé à la parabole des vierges sages, des vierges folles

L'évocation des activités agricoles n'est pas seulement un marqueur du temps, elle est aussi l'occasion de rappeler au chrétien que le temps passe, et qu'il faut se préparer à l'au-delà.

Souvent, comme c'est le cas à Larchant, le calendrier des mois est associé à la représentation des vierges folles et des vierges sages.

### Associé au Jugement dernier

Signes du zodiaque, représentation des vierges, activités agricoles sont généralement accompagnés de la représentation du Jugement dernier, occasion, pour le clergé, de rappeler qu'il existe avant tout un temps liturgique contrôlé par l'Église qui va de la Création au Jugement dernier.



LES VIERGES SAGES



LES VIERGES FOLLES

LE PORTAIL DU  
JUGEMENT DERNIER  
DE L'ÉGLISE  
SAINT-MATHURIN



**Le calendrier agricole de Larchant**

Sur les côtés du grand portail nord figure ce qui reste des sculptures du XIII<sup>e</sup> siècle, dont une partie a disparu lors des travaux effectués au XVI<sup>e</sup>, auxquels s'ajoutent les destructions opérées par les Protestants durant les guerres de Religion.

A droite, donc à gauche du Christ, les vierges folles. On peut les apercevoir en bas, mais aussi en partie noyées dans les apports du XVI<sup>e</sup>. À côté, la représentation des semailles, de la glandée et de l'abattage du cochon.

A gauche, donc à droite du Christ, ce qui reste des vierges folles et la représentation de janvier, un homme attablé, de février, un homme qui se chauffe, de mars, on taille la vigne.

Ce qui nous est donné à voir aujourd'hui est donc très abîmé, il permet malgré tout d'imaginer ce que voyaient et ce que pensaient ceux qui entraient dans l'édifice.



MARTINE DAL'Secco

**Parabole des vierges folles et des vierges sages, que l'on retrouve dans l'Évangile de Matthieu.**

*Le royaume... sera semblable à dix vierges qui, ayant pris leur lampe, allèrent à la rencontre de l'Époux (le Christ). Cinq d'entre elles étaient folles, elles oublièrent de prendre de l'huile, les autres étaient sages et prirent de l'huile dans des vases.*

*Quand le Christ arriva, les vierges folles ne purent allumer leur lampe. Seules les vierges sages entrèrent dans le Royaume de Dieu.*

Cette parabole rappelle que celui qui n'est pas prêt à accueillir le Seigneur le jour de sa venue, ne pourra pas espérer le Paradis.



SCULPTURES DU XIII<sup>e</sup>,  
EN PARTIE DISPARUES  
DANS LES TRAVAUX  
DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

## LE CALENDRIER DES ACTIVITÉS AGRAIRES CADENCE LE TEMPS...

© Sargé-sur-Braye



**JANVIER**, ce mois est souvent représenté par un homme attablé.



**FÉVRIER**, mois le plus froid, un homme, souvent un vieillard ou une femme se chauffe devant le feu.



**MARS**, taille de la vigne

© Sargé-sur-Braye

© Cathédrale de Chartres



**AVRIL**, le plaisir du renouveau



**MAI**, on fête le renouveau.



**JUIN**, la fauche de l'herbe

© Cathédrale de Chartres

© Cathédrale de Chartres



**JUILLET**, le temps des moissons



**AOÛT**, le battage du blé



**SEPTEMBRE**, les vendanges

© Eglise de Vendôme

© Les Très Riches Heures du duc de Berry



**OCTOBRE**, la glandée pour nourrir les porcs



**NOVEMBRE**, on tue le cochon

© Eglise de Vendôme



**DÉCEMBRE**, on se prépare pour la fête de Noël.

© Cathédrale de Chartres

# Le chapitre, le doyen et le marais : les terres humides de Larchant (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.)

Julie CLAUSTRE

Maîtresse de conférences en histoire médiévale  
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Extraits : textes concernant le village de Larchant**

Article publié en 2023 in *Études* Laurent Feller, p. 113-122

« Dans les *Caractères originaux* de l'histoire rurale française, déployant la fresque de « l'âge des grands défrichements », Marc Bloch attirait l'attention sur les frères Cornu, deux hommes d'Église qui se firent « entrepreneurs de défrichements<sup>1</sup> » dans les forêts de la Brie dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Ces deux chanoines de Notre-Dame de Paris n'étaient pas une exception dans la communauté capitulaire : à la génération précédente, les Clément, d'ailleurs apparentés aux Cornu<sup>2</sup>, avaient déjà tourné leur énergie vers l'exploitation nouvelle de terres que le chapitre possédait en Gâtinais. Un domaine du chapitre, situé au sud de Paris, aux confins des évêchés de Paris et de Sens, a particulièrement bénéficié de leur intérêt : Larchant. Son terroir associait terres agricoles, espaces boisés et terres humides...

<sup>1</sup> Marc Bloch, *Les Caractères originaux de l'histoire rurale française*, Armand Colin, 1931, rééd. 1968 (en ligne : [http://classiques.uqac.ca/classiques/bloch\\_marc/histoire\\_rurale\\_fr\\_t1/histoire\\_rurale\\_fr\\_t1.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/bloch_marc/histoire_rurale_fr_t1/histoire_rurale_fr_t1.html)), p. 38.

<sup>2</sup> Simon Cornu, connu comme vassal du comte de Champagne vers 1170, épousa Isabelle, soeur de Hugues Clément doyen du chapitre Notre-Dame et d'Eudes Clément, archidiacre et chanoine de Notre-Dame. Les frères Gautier et Aubri Cornu sont les fils de ce Simon Cornu et d'Isabelle Clément. Gautier Cornu fut élu archevêque de Sens en 1223 et Aubri évêque de Chartres en 1236. Paul Quesvers, *Notes sur les Cornu, seigneurs de Villeneuve-la-Cornue, La Chapelle-Rablais et Fontenailles-en-Brie, Montereau-Fault-Yonne et Sens*, G. Zanote et Poulain-Rocher, 1893, p. 3-9.

## « LARCHANT, UN DOMAINE ANCIEN DU CHAPITRE NOTRE-DAME DE PARIS DANS UNE ZONE HUMIDE

« Larchant est situé à plus de 70 km au sud du cloître Notre-Dame, au pied du plateau du Gâtinais, dans une dépression où coule le Loing et où se trouve un vaste marais. Le chapitre cathédral y a acquis un domaine au XI<sup>e</sup> siècle, ...

« Le premier texte sûr attestant l'exploitation de la zone marécageuse est une notice datée d'environ 1075 par Henri Stein, par laquelle Dodo, prêtre de Saint-Mathurin de Larchant, énumère les donations qui ont été faites à cette église dans ses environs<sup>20</sup>. Il mentionne la « terre de sainte Marie » (*terra sancta Maria*), soit l'une des possessions du chapitre parisien, ainsi que, à trois reprises, le lieu-dit « le Marais » (*Mariscum*) où se trouvent un manse, un champ et des pièces de terres (*hastas*) : on peut voir dans cette proximité entre parcelles cultivées et « marais », la trace textuelle d'une anthropisation de la zone marécageuse. Y a-t-il eu drainage d'une partie du marais pour l'exploiter ou bien simple rapprochement des cultures de la zone humide ? C'est impossible de le dire en l'absence d'étude archéologique locale, mais les spécialistes situent souvent le mouvement d'anthropisation des rivages entre X<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>.

<sup>20</sup> Henri Stein, « Les propriétés de l'église Saint-Mathurin de Larchant au XI<sup>e</sup> siècle », *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais*, XXIX, 1911, p. 1-8. Le texte (conservé sous la cote AN, K20 n°5/9) est édité : Acte n° 2093 dans *Chartes originales antérieures à 1121 conservées en France*, Cédric GIRAUD, Jean-Baptiste RENAULT et Benoît-Michel TOCK, eds., Nancy : Centre de Médiévistique Jean Schneider; eds électronique : Orléans : Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 2010, <http://www.cn-telma.fr/originaux/charte2093/>. Sur l'église elle-même, voir Jacques Henriet, « Le chœur de Saint-Mathurin de Larchant et Notre-Dame de Paris », *Bulletin monumental*, 134-4, 1976, p. 289-307.

<sup>21</sup> Par exemple Aline Durand, *Les paysages médiévaux du Languedoc : X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2003, chapitre IV. Quelques éléments de synthèse dans Fabrice Mouthon, *Le sourire de Prométhée. L'homme et la nature au Moyen Âge*, Paris, La Découverte, 2017, p. 213-222.

« L'intérêt du chapitre pour les terres humides de Larchant est désormais pleinement assumée : il revendique clairement les droits sur l'eau, c'est-à-dire non seulement sur le marais, mais aussi sur les eaux vives, la pêche, la navigation, l'implantation de moulins. C'est sur ce terroir de Larchant proche d'un cours d'eau et en pleine transformation que Hugues Clément, doyen du chapitre entre 1195 et 1216, concentre son attention...

« Ces terres de Larchant paraissent désormais densément équipées et aménagées : sur un terroir mixte de vignes, terres céréalières, prés et marais riverains de l'eau de Larchant, les habitants, certains d'installation récente car détenteurs d'hostises, disposent désormais d'une grange, d'un pressoir et de halles, tandis que le chapitre assoit des revenus fort lucratifs à en juger par le montant de la prévôté capitulaire du lieu. Des actes qui précèdent, on identifie certaines des ressources propres aux milieux humides : prés, étang, chanvre et lin, soit deux plantes caractéristiques des milieux humides, sont tous supports de revenus seigneuriaux spécifiques. À elle seule, la rente tirée de l'étang correspond au quart de la valeur totale des revenus globaux assis sur le lieu. La demande croissante en poisson dans une période de normalisation des pratiques alimentaires chrétiennes n'est pas étrangère à cette valorisation de l'étang de Larchant. Dans les mêmes années, Hugues Clément passe un compromis avec les chevaliers de Saint-Vrain au sujet d'un autre marais situé lui aussi en Gâtinais, sur la Juine, près de son domaine d'ltteville : cet acte de 1200 mentionne clairement les usages locaux des zones humides, à savoir tourbage, maraîchage, pacage, pêche dans les eaux stagnantes et les fossés, implantation de moulins<sup>42</sup>. Pensons aussi aux ressources cynégétiques et végétales diversifiées (roseaux, joncs, aubiers, à usage artisanal notamment) de ce type de zones au Moyen Âge<sup>43</sup>. Dans les décennies qui suivent, le chapitre se fera fort d'exploiter son droit de pêche dans les eaux du « marais » de Larchant<sup>44</sup> et de denses comptes de censives lui permettront de saisir une large part des revenus assis sur ces terres humides au début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>45</sup>.

« Les pages qui précèdent ont mis en lumière un aspect méconnu de l'histoire du chapitre cathédral de Paris, comme de l'histoire agraire francilienne. Loin d'être une spécificité des communautés monastiques cisterciennes, l'attention à l'hydraulique et aux milieux humides a aussi été le fait de communautés séculières, comme celle des chanoines de Notre-Dame, qui y ont vu une assise de leur fortune et de leur seigneurie. « Entrepreneurs de défrichements », selon les termes de l'historiographie classique, ils n'ont pas borné leur regard aux espaces boisés, mais ils se sont tournés aussi vers les ressources spécifiques aux rives des cours d'eau franciliens. »

<sup>42</sup> Édité par Benjamin Guérard, *Cartulaire de l'Église Notre-Dame de Paris*, t. I, Paris, Crapelet, 1850, n° XXXVII, p. 280-281; brièvement commenté par Édouard Perroy, « Avec les agrégatifs », *L'information géographique*, vol. 17, n° 2, 1953, p. 74-76.

<sup>43</sup> Pour une synthèse commode, voir Raphaël Morera, *L'assèchement des marais*. Op cit., chap. I.

<sup>44</sup> AN S303 n° 2, 5, 6.

<sup>45</sup> AN S307 n°8-12 dont nous prévoyons de faire une étude détaillée.

## Actualités

### Ca y est !!!!! Le nouveau chemin de croix de l'église Saint-Mathurin est accroché.

Véritable œuvre d'art, les stations ont été créées et réalisées par les religieuses de l'atelier Saint-Joseph du Monastère Notre-Dame de Pitié à Mougères (Diocèse de Montpellier). Il est magnifique...



La 10<sup>e</sup> station :  
Jésus est dépouillé de  
ses vêtements.  
Chaque station sculptée  
dans le bois a été mise en  
couleur...

# ASSOCIATION CULTURELLE DE LARCHANT

Association loi de 1901

## Conseil d'administration

### Bureau collégial

Jacqueline Bancarel  
Martine Dal'secco  
Michelle Gérard  
Nicole Maumené

### Administrateurs

Danièle Grillet  
Sylvain Hervé  
Claude Maumené  
Nadine Roussel  
Monique Sicard

## Activités

- **Restauration et mise en valeur du patrimoine**
  - Festival du patrimoine de Seine-et-Marne : « Emmenez-moi... »
  - Journées européennes du patrimoine
  - Journée de l'architecture
  - Visites guidées
  - Expositions
  - Concerts
  - Conférences
  - Circuits de découverte
- Bulletin annuel
  - Internet : [www.larchant.com](http://www.larchant.com)

## Chers adhérents

Fin 2025..., la mairie de Larchant engagera la 7<sup>e</sup> tranche de travaux de l'église Saint-Mathurin par la restauration du petit clocher, avec le soutien financier de 70 000 euros offerts par les donateurs de l'Association culturelle pour la part communale du financement.

Votre aide est plus que jamais précieuse pour assurer les dépenses des années à venir.

Vos cotisations sont indispensables pour soutenir :

- ❶ les réparations\* de l'église Saint-Mathurin,
- ❷ notre rôle de protection, de connaissance et d'animation du patrimoine,
- ❸ afin de vous informer,
- ❹ de vous distraire,
- ❺ et aussi de faire reconnaître le caractère exceptionnel de notre village.

Si vous souhaitez vous investir dans la recherche, l'animation, l'entretien, c'est avec sympathie que nous vous accueillerons dans notre équipe...

Merci à tous particuliers et sponsors pour votre soutien.

L'équipe de l'Association culturelle de Larchant



## Bulletin d'adhésion 2025

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de : Association culturelle de Larchant  
Adresse postale : ACL - Mairie, place Pasteur 77760 Larchant

adhère à l'Association culturelle de Larchant et verse une cotisation :

Individuelle	15,00 €
Famille	25,00 €
Soutien	30,00 €
Bienfaiteur*	50,00 €

**LES DONNS\* DES SPONSORS** sont déductibles des impôts. Ils sont déposés sur un compte bancaire exclusivement réservé au financement de la restauration de l'église. La municipalité demande la part restante à financer pour compléter les subventions reçues de l'État, région, département... à l'Association culturelle de Larchant.

\* **Seuls les dons stipulés pour "la restauration de l'église"** sont déposés sur le compte bancaire exclusivement réservé au financement de la restauration.

\* à partir de 50€, les dons sont déductibles des impôts à 66 %, justificatif sur demande.

**Bergeronnette grise**



© Dominique Chabaud

[contact@larchant.com](mailto:contact@larchant.com)

[www.larchant.com](http://www.larchant.com)

**Photos :**  
**Dominique Chabaud**  
**Larchant, 2024**  
[domchabaud@orange.fr](mailto:domchabaud@orange.fr)

© Dominique Chabaud



**Libellule**



**Grenouille verte**



**Oies bernaches du Canada**

© Dominique Chabaud